**Notice d’information préalable : ANNEXE N° 12**

**Séjour raquettes à Saint-Lary**

**Saintonge Aunis Randonnées**

FFRandonnée

Comité départemental

Charente Maritime

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

Saintes le 8 décembre 2019

**Notice d’information**

**Sortie raquettes à Saint-Lary**

**Du 31 janvier au 2 février 2020**

**Organisation:**

**Babeth et Roland CERF 06 87 23 50 13**

**Daniel ARTAUD 06 84 52 02 46**

La sortie est ouverte aux adhérents de Saintonge Aunis randonnées, titulaires de la licence FFRandonnée 2020 avec assurance IRA ou FRA . Ouverture possible à d’autres licenciés FFRandonnée.

Nombre de participants : 36 minimum et 40 maximum

Déplacement : autocar

**Programme**

Il s’agit d’un séjour orienté sur la pratique des raquettes à neige.

Départ de Saintes le vendredi 31 janvier 2020 au matin.

Retour le dimanche 2 février 2020 soir.

**Hébergement :**

VVF de ST LARY SOULAN 16 Rue de l’oasis l’Auregon 65170

**Coût du séjour :**

Le coût du séjour est fixé à 225 € par personne, en pension complète, en chambre double avec sanitaires.(lits fait à l’arrivée ,linge de toilette fourni dans chaque chambre.

Ce prix comprend:

* La pension complète (vin compris), du dîner du 1er jour au pique-nique du dimanche midi.
* .
* Le voyage A/R en autocar de Saintes à Saint-Lary.

Ne sont pas compris:

* Le pique-nique du jour du départ.
* Le diner du dimanche.
* Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).à prendre si vous le souhaitez dès l’inscription
* D’une manière générale, tout ce qui n’est pas indiqué comme « compris »

**Inscriptions :**

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 08 décembre 2019 par bulletin de pré- inscription remis ou envoyé à Babeth Cerf.

Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d’un chèque de réservation de 110€ (chèque à l’ordre de SAR) avant le 21 décembre 2019.

Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l’acompte.

**Paiements :**

Acompte de 110 € d’inscription avant le 21 décembre 2019

Solde du séjour 115 € avant le 21 janvier 2020

Tous ces règlements doivent être faits à l’ordre de Saintonge Aunis Randonnées

**Conditions d’annulation de l’inscription:**

Une annulation est possible dès lors que le participant se trouve lui-même un remplaçant.

Annulation après le 21 janvier la somme ne sera pas remboursée.

**Recommandations :**

Il convient d’être particulièrement attentif aux consignes de sécurité données par les organisateurs et vigilant lors de la pratique des randonnées.

L’équipement de base du randonneur doit comprendre : Chaussures de randonnée obligatoires, des guêtres sont recommandées, (pour ceux qui en possèdent pantalon de ski) gants et vêtements chauds. Les raquettes sont fournis par le VVF.

**Un aperçu du programme:**

-Vendredi 31 Rendez-vous au parking co-voiturage de Super U à Saintes à 8h pour un départ à 8h30 avec le pique nique de midi arrivé à St Lary en début d’après midi installation

Diner 19h30

-Samedi 01/02/2020

Petit déjeuner 8h

Départ avec le Pique-nique à 9h30 pour une randonnée Raquettes avec guides ( autour de St Lary le détail vous sera fourni dés que possible )

Apéritif

Diner à 19h30

Dimanche02/02/2020

Petit déjeuner 8h00

Chargement des valises dans le car.

Départ du VVF avec le Pique nique à 9h15 avec le guide pour Les crêtes d’AZET magnifique panorama à 360° sur les vallée d’Aure et du Lauron (environ 2heures 300metres de denivelées)

Retour à 15h30 au VVF , possibilité de se changer dans une pièce réservée et départ vers 16h30 ou 17h pour Saintes.

. Association bénéficiaire de l’immatriculation tourisme fédération Française de Randonnées 64 Rue de Berges 75013Paris N° IM075100382 Tel 0144899390 –fax 0140358548 Centre d’information0144899393fax 01403567 Association reconnue d’utilité publique Agrée par la Ministére de la jeunesse des sports et de la Vie Associative de l’Ecologie et du développement durable code APE913E siret 3035881640044 .